

AVIS PUBLIC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ANJOU PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2026 ET SUR LE PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2035

AVIS est donné par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 144.6 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), qu'une séance extraordinaire sera tenue le 2 décembre 2025, à 19 h 05, dans la salle réservée aux séances du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, au cours de laquelle les délibérations du conseil d'arrondissement porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier de l'année 2026 et sur le programme décennal d'immobilisations pour les années 2026-2035.

La séance sera aussi disponible sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou en direct et en différé.

Fait à Montréal, le 21 novembre 2025.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement